

Rapport d'activité secteur « enseignement maritime »

Mai 2014 – mai 2017

Les 3 dernières années ont été denses dans les lycées maritimes du fait de la création des BTS maritimes, de l'ouverture de classes préparatoires aux BTS appelées MAN (mise à niveau) et de la rénovation en cours des bacs maritimes. Une réunion des représentants des 12 lycées maritimes de l'hexagone est désormais organisée tous les ans en novembre à la permanence du SNETAP-FSU, ce qui permet une concertation et l'organisation des actions à mener dans l'enseignement maritime.

Les brevets de technicien supérieur maritime (BTSM) ont été ouverts en septembre 2014. C'était une demande du SNETAP-FSU depuis la création des bacs maritimes en 2005. Cette formation s'adresse en priorité aux bacheliers du champ professionnel "métiers de la mer" mais est également ouverte aux titulaires d'autres baccalauréats après une année de mise à niveau. Il existe 2 spécialités :

- BTSM "maintenance des systèmes électro-navals (MASEN)" aux lycées professionnels maritimes de Fécamp et de Saint-Malo.
- BTSM "pêche et gestion de l'environnement marin (PGEM)" aux lycées professionnels maritimes de Boulogne sur Mer/Le Portel et Sète; 2 nouvelles classes seront ouvertes en septembre 2017 à La Rochelle et au Guilvinec.

Pour les bacheliers hors champ professionnel "métiers de la mer", 2 classes de mise à niveau ont été ouvertes dans les lycées professionnels maritimes d'Etel et de Paimpol.

Le SNETAP-FSU, avec ses représentants Ronan Boëzennec du LPM du Guilvinec et Nicolas Grovel du LPM de Paimpol, a été source de proposition tout au long de ce chantier.

En janvier 2016, un numéro spécial enseignement maritime de la Revue de l'Enseignement Agricole a été publié. Ce dossier a été réalisé par André Blanchard avec l'aide de Lionel Blin (LPM St Malo), de Ronan Boëzennec (LPM du Guilvinec), de Fabrice Cardon et de Pascale Bozec (LPM d'Etel).

Une nouvelle section syndicale s'est constituée au LPMA de La Rochelle.

Les représentants du SNETAP-FSU (Gurvan Simon de Paimpol, Philippe Le Mignan, Didier Métayer d'Etel et Ronan Boëzennec du Guilvinec) ont fait un très gros travail concernant la rénovation des bacs maritimes. Ils ont participé aux groupes de travail de la DAM (Direction des Affaires Maritimes) et ont élaboré des contre-propositions argumentées qui ont été reprises, mais hélas pas toujours suivies pour l'instant, par les groupes de travail « pont » et « machine ». Ils ont pour l'instant permis d'éviter la réduction des heures d'enseignement professionnel et la baisse des prérogatives du bac CGEM (capitaine 500 et patron de pêche) proposées d'emblée. Reste aujourd'hui à empêcher une réduction des prérogatives en machine (du 3000 kW au 750 kW), préjudiciable aux élèves, et le regroupement des classes de seconde en classes de détermination qui représenteraient une perte d'heures d'enseignement professionnel. Le passage des bacs maritimes de 4 à 3 ans ayant déjà bien réduit ces enseignements, le SNETAP-FSU refuse une réforme qui nuirait à la qualité des enseignements.

Le SNETAP-FSU mène aussi, depuis le début de l'année 2017, un combat contre projet de décret sur l'embarquement des mineurs qui ne permettra plus à nos élèves de se former à bord des navires car de nombreuses tâches des référentiels de formation, pourtant notées à bord par les patrons dans le cadre du CCF (contrôle en cours de formation), sont désormais considérées comme trop dangereuses.

Une autre revendication du SNETAP-FSU auprès des Affaires Maritimes a abouti récemment : En effet l'ensemble des lycées maritimes sont aujourd'hui dotés de directeurs adjoints.

Au cours de ces trois années, les représentants du SNETAP-FSU des LPM se sont efforcés de porter les revendications des adhérents dans les différentes instances : Comité Spécialisé de la Formation Professionnelle Maritime, les CHS-CT, les CLAS, les CT, ... Ils ont porté les revendications des personnels auprès des Affaires Maritimes, au niveau des DIRM et au niveau national. Ils les ont parfois relayées dans la presse. Ils se sont déplacés dans certains lycées et ont travaillé de concert avec les organisations professionnelles de la pêche.

Des liens particulier se sont également tissés entre le SNETAP-FSU Mer et le SNUITAM-FSU. Catherine Choltus participe depuis plusieurs années maintenant aux rencontres avec la Direction des Affaires Maritimes, à notre réunion annuelle de l'enseignement maritime et aux déplacements dans les lycées maritimes pour répondre aux questions des personnels dépendant du Ministère de l'Environnement.

Les adhérents des lycées maritimes, ainsi que les autorités de la DIRM et de la DAM, ont été informés du départ de notre représentant André Blanchard. Il a été remplacé par un groupe de quatre personnes (Ronan Boëzennec, Philippe Le Mignan, Lionel Blin et Pascale Bozec) qui se répartissent les activités syndicales du secteur maritime. André Blanchard reste toutefois en soutien auprès de cette nouvelle équipe. Un grand merci à André pour tout le travail accompli depuis le passage des personnels des lycées maritimes à l'agriculture !



Pascale Bozec
Élue catégorielle